

LA VACCINATION : EN PARLER, C'EST DÉJÀ SE PROTÉGER !



Afin de protéger au meilleur moment vos enfants contre les papillomavirus humains (HPV) et les infections invasives à méningocoques dont les méningites, votre ARS, en lien avec les académies de Besançon et Dijon, organise annuellement une campagne de vaccination gratuite, auprès de tous les élèves de 5^e, 4^e et 3^e.



CES INFECTIONS QU'EST-CE QUE C'EST ?

LES INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV)

- Touchent 8 personnes sur 10.
- Provoquent 6 400 cancers/an :
 - 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus ;
 - 1 500 nouveaux cas de cancers de la gorge.

LES INFECTIONS INVASIVES À MÉNINGOCOQUES, CE SONT :

- 500 à 600 cas d'infections en France/an.
- 60 décès par an soit 10% des cas.
- Les jeunes de 15 à 24 ans sont parmi les plus touchés.

POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

CONTRE LES HPV :

Un vaccin efficace qui prévient jusqu'à 90% des cas de cancer du col de l'utérus et de nombreux autres types de cancers qui peuvent survenir à l'âge adulte.

Un vaccin sûr avec plus de 15 ans d'utilisation et 300 000 millions de doses administrées dans le monde.

CONTRE LES INFECTIONS À MÉNINGOCOQUES A,C,Y,W :

Aux Pays-Bas, le nombre de nouveaux cas chez les jeunes enfants a diminué de près de 82% à la suite du remplacement de la vaccination contre les méningocoques C par celle contre les méningocoques ACWY.



COMMENT SE DÉROULE LA VACCINATION AU COLLÈGE ?

Cette campagne de vaccination se déroule tous les ans, de janvier à juin.

La vaccination contre les HPV nécessite 2 doses (intervalle de 5 à 13 mois), celle contre les infections à méningocoques, 1 seule dose.

Une équipe issue d'un centre de vaccination (médecins, sages-femmes, infirmiers ou pharmaciens) se déplace directement au collège. Chaque année, selon le statut vaccinal de votre enfant, elle peut administrer les vaccins suivants :

- ☀ 1^e dose ou 2nde dose contre les HPV,
- ☀ La dose unique contre les méningocoques,
- ☀ Les autres vaccins du calendrier vaccinal, DTCP, ROR Hépatite B.



IMPORTANT

Cette vaccination **nécessite l'autorisation des parents**. Celle-ci est à compléter via un formulaire en ligne **avant le 31 décembre**, accessible via :



OU



bfc.campagnehpv.fr

En cas de difficultés pour accéder à ce formulaire dématérialisé, vous pouvez vous rapprocher de votre collège pour obtenir des autorisations sous format papier.

Vous souhaitez vacciner votre enfant en dehors du collège ?

**Parlez-en à un professionnel de santé :
MÉDECIN, SAGE-FEMME, PHARMACIEN, INFIRMIER.**



Réponses, témoignages et plus encore sur :

VACCINATION-HPV-BFC.FR

